Maison Guy COURTOT

CONSIGNES GENERALES D'INCENDIE

1 - RAPPEL DE QUELQUES REGLES GENERALES
2 – ATTITUDE LORS D'UN DEBUT D'INCENDIE
3 – L'EQUIPE DE PREMIERE ETSECONDE INTERVENTION,
4 – L'EVACUATION : Déroulement, équipes de zônes

1 - RAPPEL DE QUELQUES REGLES GENERALES

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE

- Fumer dans l'entrepôt et les locaux techniques.
- Faire un feu quelconque à l'intérieur de l'établissement (réchaud, lampe à souder, soudure, etc…) sans autorisation de la Direction (permis de feu) et sans s'être assuré de l'éloignement de tout élément inflammable et de la présence obligatoire d'un moyen d'extinction.
- S'éclairer avec un briquet ou des allumettes.
- Réparer ou modifier les installations électriques, gaz, eau et chauffage quelqu'en soit l'importance, ou de se servir de ces installations pour suspendre des marchandises ou du matériel.
- D'encombrer les couloirs de secours qui doivent être entiérement libres pour permettre un passage rapide.
- De déplacer le matériel incendie ou d'en obstruer l'accès
- D'encombrer l'accès aux armoires électrique.

LA SECURITE EST L'ŒUVRE DE TOUS. DES LOCAUX PROPRES ET BIEN RANGES SONT LE MOYEN LE PLUS EFFICACE DE PREVENTION CONTRE LES INCENDIES.

Ce document est la propriété de la SCIE DISTRIBUTION – Gestion des Risques

2 - ATTITUDE LORS D'UN DEBUT D'INCENDIE

Si vous découvrez un début d'incendie

- Gardez votre sang-froid
- Restez calme
- Ne criez jamais « au feu »

Prévenir immédiatement les pompiers **18**

En indiquant le lieu, l'importance et si possible le genre de feu.

SOYEZ BREF et PRECIS

Attaquez le feu avec les moyens se trouvant à proximité (extincteurs, RIA)

Dans tous les cas ne jamais mettre votre vie en danger

Ce document est la propriété de la SCIE DISTRIBUTION – Gestion des Risques

3 – L'EQUIPE DE PREMIERE INTERVENTION :

DEFINITION

L'équipe de premiére intervention est composée de membres de l'encadrement et du personnel permanent de l'entrepôt, ceux-ci ont reçu une formation incendie et connaissent parfaitement le site.
Le responsable dirige l'équipe en cas d'intervention.

REACTION

Dès la connaissance de l'incendie chacun des membres désignés doit se munir de l'extincteur prévu et se rend à l'endroit du sinistre.
Attaquer le sinistre à la base des flammes.

Le responsable dirige l'équipe pendant l'intervention et donne l'ordre d'évacuer l'entrepôt.

4 - L'EVACUATION DE L'ENTREPÔT

L'ordre d'évacuation ne peut-être donné que par le Responsable du site ou les services de secours.

Les responsables de zones

- Ouvrent les issues de secours de leur secteur
- Invitent le personnel à quitter l'entrepôt
- Vérifient que le personnel en entier est évacué
- Evacuent en dernier
- Rallient le point de rassemblement et font l'appel de leur personnel

Ce document est la propriété de la SCIE DISTRIBUTION – Gestion des Risques

Le personnel

- Evacue
- Met en place les barrières de rétention d'eau à l'entrée principale
- Met en place les obturateurs gonflables mobiles sur canalisations sur les 2 buses de rejet des eaux pluviales du site
- Ouvrir l'entrée de secours nord-ouest pour les pompiers
- Se dirige au point de rassemblement

POUR LES POMPIERS, COMME POUR LA DIRECTION,

PRIORITE EST ACCORDEE A LA

SAUVEGARDE DES PERSONNES

Ce document est la propriété de la SCIE DISTRIBUTION – Gestion des Risques